



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Date d'entrée en vigueur : mai 2021

Date prévue pour la révision : juillet 2021

Approuvée par le conseil d'administration : 17 février 2021



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES PRATIQUES	3
ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES PRATIQUES	3
MARCHE À SUIVRE POUR ANNULER VOTRE INSCRIPTION	4



INTRODUCTION

Le Club de Soccer Aylmer (CSA) a créé la présente politique afin d'encadrer les demandes de remboursement et d'informer les membres des droits dont ils disposent concernant ces demandes. Cette politique a été rédigée conformément aux réglementations de l'Office de la protection du consommateur au Québec.

En tout temps, vous pouvez annuler votre inscription. En fonction de la date à laquelle vous faites votre demande, des frais s'appliquent.

ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES PRATIQUES

Si vous annulez votre inscription avant le début des pratiques, vous serez remboursé en totalité. Si vous avez déjà reçu votre équipement, des frais vous seront retenus selon le barème suivant :

Tenue complète Locale et Régionale (chandail, shorts, bas) : 25\$

Tenue complète AA/ERSL: 150\$

Frais de transaction bancaire : 8\$

ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES PRATIQUES

Le Club de Soccer Aylmer recueille pour l'Association Régionale de Soccer de l'Outaouais les frais d'affiliation pour la saison. Ces frais sont reversés en totalité à Soccer Québec. Le remboursement de ces frais est soumis à la réglementation de l'Association Régionale. Si le club est remboursé, vous serez remboursé, si les frais ne sont pas remboursés par l'Association Régionale, ils seront retenus. Pour la période 2021 voici le tableau des frais d'affiliation fourni par Soccer Outaouais :

Frais d'affiliation des membres: **52\$ par année.**

Nouveauté: la période d'affiliation à Soccer Québec s'étend maintenant du 15 octobre jusqu'au 14 octobre de l'année suivante.

Si les pratiques ont commencé, vous serez retenus par le Club de Soccer Aylmer :

- L'affiliation à Soccer Québec, le cas échéant, comme précisé ci-dessus.
- Les frais bancaires de 8\$
- Les pratiques qui ont été organisées à la date de votre demande.
- Les frais correspondants aux équipements reçus selon le barème donné ci-dessus.



Sera également retenue, conformément aux dispositions légales et à titre de pénalité, une somme qui correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des pratiques restantes à la date de votre demande.

MARCHE À SUIVRE POUR ANNULER VOTRE INSCRIPTION

Pour annuler l'inscription à un programme du club, vous devez remplir le formulaire de demande de remboursement en ligne [en cliquant ici](#). Votre demande sera traitée le plus rapidement possible. Si vous avez payé par carte de crédit, le remboursement sera versé directement à votre compte. Si vous avez payé par virement Interac, un chèque vous sera envoyé par la poste.